

Prévention des risques (Gestion sonore et Risques psycho sociaux)

Objectifs :

Gestion sonore :

S'initier à la physique du son, en particulier dans le domaine des musiques amplifiées
Comprendre le fonctionnement de l'oreille humaine
Connaitre les différentes pathologies liées à l'exposition aux bruits
Connaitre le cadre réglementaire applicable en matière de gestion sonore
Connaitre les moyens de protection et de prévention pour les personnes salariées et les publics

Risques Psycho Sociaux :

Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psycho-sociaux dans le secteur musical

Programme détaillé :

Le 15 décembre (11h-13h/14h30-17h30) et le 16 décembre (9h30-12h30):Prévention des risques psycho sociaux

Introduction : La question du travail en lien avec les enjeux de santé publiques et économiques, les notions philosophiques et sociales du travail

Appréhender la question du travail en lien avec les spécificités du secteur de la musique (spectacle vivant, musiques enregistrés, contexte -socio-économique, organisation mixte et équipe projet, les différentes approches managériales, les notions de métier passion).

Identifier et définir ce que recouvre les différents termes : RPS, souffrance au travail, Harcèlement moral, harcèlement sexuel, manipulation, surcharge mentale, Burn out, qualité de vie au travail, bien être, épanouissement professionnel, les violences sexistes

Etablir les différences entre les risques et les troubles psycho-sociaux en lien avec les organisations et les conditions de travail ainsi que leurs conséquences sur les organisations.

Définir et clarifier le cadre juridique en matière de prévention des risques psychosociaux (obligations réglementaires et les textes applicables, document unique de prévention, rôles du CSE ...)

Comment réagir et que faire en tant que dirigeant ou manager devant une situation de souffrance ou à risque des membres de son équipe ou de son entreprise ?

Mettre en place un plan d'action (situations et cas pratiques).

Le 16 décembre : Gestion Sonore (14h00-17h00)

Notions de physique du son applicable au domaine des musiques amplifiées :

La propagation du son

Les composantes du son : les décibel, les fréquences audibles

L'oreille :

Physiologie de l'oreille

Pathologie de l'oreille liées à la pratique des musiques amplifiées

La réglementation sur les niveaux sonores (obligations et responsabilités) :

Le décret « sons amplifiés »

Le décret bruit de voisinage

Le code du travail

La gestion sonore : préventions et protections

Les différents moyens de préventions : employeurs, salariés et public

Les différents moyens de protection

Publics concernés : Personne souhaitant candidater à un poste de direction de lieux de musiques actuelles ou directions de lieux de musiques actuelles

Prérequis : être en situation de direction ou de candidater à une direction

Durée : 2 jour(s) soit 11 heures

Coût : 500.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : Une fois par an

Effectif : maximum de 15 stagiaires

Interventions : Gestion sonore : Laurent Lecoq
Risques psycho sociaux : Marc Bouchet (coach et consultant)

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

Ouvrage recommandé avec la formation : //

Ressources complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT : les supports pédagogiques et les outils présentés dans la formation, ainsi qu'une bibliographie et éventuelle webographie seront transmis aux participants et participantes.

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : formations@cnm.fr ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

Financement : dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Date de dernière mise à jour de cette page : 22/01/25